Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER

PREAVIS No 34-2026

Rénovation et agrandissement du terrain de sport en gazon naturel du Grand-Pré (rugby) à Blonay, pour un montant total de CHF 1'120'000.-

Date proposée pour la 1ère séance de la commission :

Lundi 26.10.2026 – 19h30

Salle du Léman

Blonay, le 22 septembre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet l'amélioration des infrastructures existantes pour la pratique du rugby sur le terrain de sport du Grand-Pré, à Blonay.

Le projet consiste en l'agrandissement du terrain en largeur, la rénovation intégrale des surfaces de jeu, la mise en œuvre d'un nouveau réseau de drainage, l'installation d'un système d'arrosage automatique ainsi que le renouvellement des installations d'éclairage. Ces interventions visent à assurer la conformité de l'infrastructure aux exigences réglementaires pour l'organisation de matchs officiels de rugby, tout en renforçant sa polyvalence pour l'accueil de manifestations communales et associatives.

2. PREAMBULE

Le terrain de sport communal du Grand-Pré s'inscrit dans un ensemble d'infrastructures sportives destinées prioritairement aux établissements scolaires de la commune pour les activités d'éducation physique et les manifestations sportives, aux sociétés locales et régionales pour la pratique de diverses disciplines de plein air, ainsi qu'à l'accueil d'événements associatifs et de manifestations ponctuelles d'intérêt communal.

Le site est desservi par la ligne MVR (arrêt Château de Blonay) et bénéficie également de deux aires de stationnement à proximité. Pour des besoins plus importants en cas de manifestations, le parking de La Chiésaz pourrait également être mobilisé, comme il l'est déjà pour d'autres manifestations.

Conçu à l'origine comme un terrain multisports, il a accueilli au fil des années différentes activités sportives telles que le football, l'athlétisme scolaire, les jeux de plein air et, de manière croissante, la pratique du rugby. Cette évolution s'explique notamment par le développement de cette discipline en Suisse romande et par l'absence d'infrastructures adaptées sur d'autres territoires de la région.

Dans le cadre de la fusion des communes en 2022, la Municipalité de Blonay – Saint-Légier a confirmé sa volonté de pérenniser et de développer cette infrastructure sportive. Elle s'est ainsi engagée à adapter le terrain aux exigences de la Fédération Suisse de Rugby, notamment par son élargissement et la mise en conformité des installations, afin de permettre l'organisation de rencontres officielles et de répondre aux besoins croissants des utilisateurs.

2.1 Historique du club de Rugby

Fondé en 2010, le Riviera Rugby Club a été créé avec pour objectif de promouvoir la pratique du rugby et de développer cette discipline au sein de la région. Ses activités ont débuté avec une école de rugby comprenant les catégories U6, U8 et U10. Au fil des années, le club a renforcé son encadrement, formé de nombreux entraîneurs et structuré son organisation afin de répondre à une croissance constante de ses effectifs.

Cette évolution lui a permis de devenir, à l'issue de la saison 2024-2025, la plus importante école de rugby de Suisse pour les catégories U6 à U14, avec 139 licenciés. Plus largement, le club est passé de 71 licenciés en 2011 à 198 en 2025. Parmi ceux-ci, 45 % résident sur le territoire de la Commune de Blonay – Saint-Légier et 73 % proviennent des communes de la Riviera.

Après quinze années de développement, le Riviera Rugby Club constitue aujourd'hui un acteur reconnu du tissu sportif régional. Au-delà de sa mission sportive, il contribue à l'animation de la vie locale en favorisant les échanges intergénérationnels, l'intégration sociale, l'engagement bénévole ainsi que l'épanouissement des enfants, des adolescents et des adultes qui participent à ses activités.

2.2 Structure du club

Le Riviera Rugby Club est structuré autour de plusieurs catégories d'âge et de pratique, comprenant les équipes M6, M8, M10, M12, M14, M16, M19, l'équipe première, les vétérans ainsi qu'une section de rugby « tag ». L'équipe senior évolue actuellement en Ligue C, correspondant à la troisième division du championnat suisse de rugby. Chaque catégorie est encadrée par un entraîneur bénéficiant d'une formation reconnue par Jeunesse+Sport (J+S)

La gouvernance du club est assurée par un comité composé de sept membres votants (deux femmes et cinq hommes) ainsi que de trois membres non-votants, qui contribuent bénévolement au bon fonctionnement de l'association.

La qualité de la formation dispensée au sein du club a permis à plusieurs joueuses et joueurs d'intégrer les sélections régionales et nationales. À ce jour, le club compte notamment six joueurs sélectionnés au sein des équipes nationales (deux en M20, un en M18, un en M16, deux en M14 et un en M15) ainsi que treize joueurs au sein des sélections cantonales (trois en M12 et dix en M14). Au-delà de sa mission sportive, le Riviera Rugby Club participe activement à la vie locale et au dynamisme communal. Ses membres contribuent régulièrement à diverses manifestations organisées sur le territoire communal, telles que la Désalpe, les célébrations de la Fête nationale ou d'autres événements communaux. Par ailleurs, lors de l'organisation de tournois, de rencontres sportives ou de manifestations associatives, le club privilégie les collaborations avec les commerces et entreprises de la commune, contribuant ainsi au soutien et à la valorisation du tissu économique local.

2.3 Importance régionale de l'infrastructure

La pratique du rugby nécessite des infrastructures adaptées aux dimensions réglementaires et aux exigences liées à l'organisation de rencontres officielles. À ce jour, aucune autre installation sur le territoire de la Riviera ne permet d'accueillir cette discipline dans des conditions conformes aux exigences de la Fédération Suisse de Rugby.
Le terrain de Grand-Pré constitue ainsi une infrastructure d'importance régionale. Bien que propriété de la Commune de Blonay – Saint-Légier, il répond aux besoins d'un bassin d'utilisateurs dépassant le seul cadre communal, notamment par l'accueil de membres du Riviera Rugby Club provenant des communes voisines.
Compte tenu de cette dimension régionale, des demandes de soutien financier ont été déposées auprès de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ainsi qu'auprès du Fonds du sport vaudois, afin de contribuer au financement de cet équipement sportif.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet est réalisé sur le terrain de sport de Grand-Pré, propriété de la Commune de Blonay – Saint-Légier. Cette maîtrise foncière garantit la pérennité de cette infrastructure sportive et permet à la commune d'en assurer le développement, l'entretien et la mise à disposition des différents utilisateurs.

Le projet prévoit l'agrandissement du terrain ainsi que la rénovation complète de ses infrastructures. Cette intervention nécessite plusieurs adaptations techniques majeures, notamment :

- la mise en place de nouveaux mâts d'éclairage adaptés à la nouvelle géométrie du terrain ;
- le déplacement et l'adaptation des installations électriques ;
- des travaux de terrassement dans la zone du talus existant ;
- la réalisation d'un mur de soutènement avec système de drainage ;
- la reconstruction complète du réseau de drainage et du collecteur principal ;
- la mise en place d'un système d'arrosage automatique ;
- l'aménagement en grilles gazons de la rampe d'accès des véhicules d'entretien.

Les travaux débuteront par le décapage de la terre végétale sur l'ensemble du terrain existant. Les matériaux excavés dans la zone d'agrandissement, située au niveau du talus, seront évacués. Les espaces actuellement dédiés aux parcs pour chiens, situés en amont du terrain, feront l'objet d'adaptations ponctuelles afin de permettre la réalisation du projet, sans diminution de leur surface globale.

L'agrandissement du terrain constitue un élément central du projet. La largeur actuelle de l'aire de jeu est de 59 mètres, alors que les normes de la Fédération Suisse de Rugby (FSR) exigent une largeur minimale de 66 mètres pour l'organisation de rencontres officielles.

La nouvelle structure du terrain sera conçue pour assurer une évacuation efficace des eaux de pluie tout en garantissant une surface de jeu stable et durable. Le système de drainage actuel, datant de la construction du terrain dans les années 1970, sera entièrement remplacé afin de profiter des travaux de terrassement et de garantir la pérennité des infrastructures. Un nouveau réseau de drainage permettra de collecter et d'évacuer rapidement les eaux infiltrées, limitant ainsi les zones humides et améliorant la praticabilité du terrain.
Au-dessus de ce réseau, une couche drainante sera réalisée pour favoriser l'écoulement de l'eau et assurer une répartition homogène des charges. La couche supérieure, destinée à accueillir le gazon, sera constituée de la terre existante améliorée par un apport de sable. Cette solution permettra d'améliorer les caractéristiques du sol, de favoriser le développement du gazon et de garantir une meilleure résistance du terrain à une utilisation intensive.

Le projet comprend également l'installation d'un système d'arrosage automatique. Celui-ci permettra une gestion plus rationnelle et plus économe de la ressource en eau que les méthodes actuellement utilisées, tout en assurant un entretien optimal de la surface de jeu.

Enfin, le système d'éclairage existant sera entièrement remplacé par des installations LED à faible éblouissement spécialement conçues pour les infrastructures sportives. Cette solution permettra d'améliorer la qualité de l'éclairage, de réduire la consommation énergétique et de limiter les nuisances lumineuses pour le voisinage.

L'ensemble de ces aménagements vise à garantir un terrain de qualité, conforme aux exigences de la pratique du rugby de compétition, résistant à une utilisation intensive, praticable dans les meilleures conditions possibles tout au long de l'année et adapté à un entretien durable.



Situation générale

4. CONDITIONS D'UTILISATION, ENTRETIEN

Le terrain de Grand-Pré ainsi que l'ensemble des infrastructures implantées actuellement et celles qui seront réalisées dans le cadre du présent préavis sont propriété de la Commune de Blonay – Saint-Légier. L'entretien est assuré par le Service des espaces publics, tandis que la gestion des réservations et des plages d'utilisation relève de l'administration générale.

Cette infrastructure est mise à disposition des différents utilisateurs selon une planification établie annuellement. Les horaires d'occupation sont coordonnés afin de répondre aux besoins des écoles, des sociétés locales, des associations ainsi que des clubs sportifs. Toute utilisation du site fait l'objet d'une demande préalable et est soumise aux modalités de réservation définies par la Commune.

5. DURABILITE

Les travaux prévus dans le cadre du présent préavis ont été analysés sous l'angle de la durabilité, en tenant compte de leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux.

Sur le plan social, le projet contribue au maintien et au développement d'une infrastructure sportive d'intérêt public largement utilisée par les écoles, les sociétés locales, les associations et les clubs sportifs de la région. Il permet d'accompagner la croissance du Riviera Rugby Club, dont les effectifs ont fortement augmenté ces dernières années, tout en offrant aux jeunes et aux adultes des conditions de pratique adaptées et sécurisées. Le projet participe ainsi au renforcement de la cohésion sociale, à la promotion de l'activité physique et à l'animation de la vie locale.

D'un point de vue environnemental, les travaux prévoient le renouvellement complet du système de drainage, permettant une meilleure gestion des eaux de surface et une amélioration de la praticabilité du terrain. La mise en place d'un système d'arrosage automatique contribuera à une utilisation plus rationnelle et plus économe de la ressource en eau. Le remplacement de l'éclairage existant par des luminaires LED à faible éblouissement permettra de réduire la consommation énergétique de l'installation tout en limitant les nuisances lumineuses pour le voisinage.

Le projet favorise également une utilisation durable des ressources en valorisant une partie de la terre végétale existante dans la nouvelle structure du terrain, moyennant son amélioration par un apport de sable adapté. Cette approche permet de limiter les apports de matériaux extérieurs tout en garantissant la qualité et la pérennité de la surface de jeu.

Sur le plan économique, les investissements prévus visent à assurer la pérennité d'une infrastructure communale fortement sollicitée. Le renouvellement complet des équipements vieillissants, notamment du système de drainage datant des années 1970, permettra de réduire les coûts d'entretien futurs et de garantir une exploitation plus efficiente du site sur le long terme. En offrant un terrain conforme aux exigences de la Fédération Suisse de Rugby pour l'organisation de rencontres officielles, le projet renforcera également l'attractivité du site et son rôle au sein des infrastructures sportives régionales.

Dans son ensemble, le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable visant à concilier les besoins des utilisateurs, la préservation des ressources et la gestion responsable du patrimoine communal. Le rayonnement régional de l'infrastructure permet également de mutualiser les investissements publics en mettant à disposition un équipement répondant aux besoins d'un bassin de population plus large que le seul territoire communal.

6. PROCEDURE D'AUTORISATION

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 19 mars au 17 avril 2025. Il a soulevé une opposition et une observation. L'opposition a été levée par la municipalité et le permis de construire est désormais exécutoire puisqu'aucun recours n'a été déposé.

7. ASPECTS FINANCIERS

Désignation	Coûts CHF TTC	
		1 017 500.00
Travaux préparatoires	59 500.00	
Démolition	48 700.00	
Terrassements	281 100.00	
Constructions	29 200.00	
Superstructures	237 900.00	
Arrosage automatique	59 500.00	
Eclairage	194 600.00	
Aménagements extérieurs	40 000.00	
Clôtures	67 000.00	
Frais secondaires (taxes, émoluments, etc.)		5 000.00
Divers et imprévus		97 500.00
Coût total des travaux		**1 120 000.00**

Budget estimatif

Les honoraires nécessaires à la réalisation du projet ont fait l'objet d'un crédit d'étude séparé (préavis n°25-2026).

Participation du Riviera Rugby Club

Le club a confirmé sa volonté de participer aux frais de ces travaux à hauteur de CHF 30'000.-.

Subventions

La Commune a déposé une demande de participation financière auprès du Fonds du sport du Canton de Vaud, celui-ci a rendu une décision positive de soutien financier de CHF 200'000.-.

Une demande a également été déposée auprès de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). La décision finale relative à cette demande n'est pas encore connue au moment de la rédaction du présent préavis, toutefois la CIEHL propose un soutien de CHF 400'000.- pour la demande conjointe du préavis pour le tir à l'arc et de la réfection du terrain de rugby. Ce montant devra néanmoins être validé par toutes les Municipalités et tous les Conseils communaux en début 2027.

Amortissement

L'amortissement fixé par le manuel MCH2 (modèle de compte harmonisé), définit les durées d'amortissement obligatoires en fonction de l'utilisation prévisible (durée de vie). Pour le présent préavis, celle-ci est de 10 ans.

Plan des investissements

Ces travaux figurent au plan des investissements pour la somme de CHF 1'160'000.- en 2026.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par recours à l'emprunt si nécessaire.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	74'960'000.00	
Dettes à court terme	CHF	8'000'000.00	
Total à la date du présent préavis	**CHF**	**82'960'000.00**	
Endettement total au 27.08.2026	CHF	86'285'595.46	(rubriques 920 – 923 du bilan)

Coûts financiers annuels – Participation du club et du fonds du sport incluses (hors CIEHL)

Amortissement annuel	CHF	89'000.00
Intérêts lissés (1.5 %)	CHF	6’700.00
Total annuel	**CHF**	**95’700.00**

Charges d'exploitation

Les charges d’exploitation liées à ce préavis seront incluses dans les futurs budgets communaux.

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu’il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que présentés ci-dessus ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'120'000.- ;
- ⇒ de l’autoriser à avoir recours à l’emprunt si nécessaire ;
- ⇒ d’autoriser la Municipalité à encaisser les éventuelles subventions.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

S. Krebs — J.-M. Guex

Délégation municipale : Mme. Laura Ferilli

Annexe : Décision positive du Fonds du sport – Loterie romande

FONDS DU SPORT
LOTERIE ROMANDE

COMMUNE DE BLONAY - SAINT-LÉGIER
A l'att. de Monsieur Cédric Vuadens

Décision transmise par voie électronique

Le Mont-sur-Lausanne, le 15 septembre 2026

Notre logo a changé !
Merci d'utiliser notre nouvelle identité visuelle dans vos communications. Le logo et les règles d'utilisation sont disponibles sur notre nouveau site internet : **ffsv.ch → Nous découvrir → Identité visuelle**

Demande n°	**2026-3V-0714**
OctopusID	**finances@bstl.ch**
Concerne	**Rénovation et agrandissement du terrain de Rugby | RUGBY**

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande de soutien financier relative au projet mentionné en titre et avons le plaisir de vous informer que, lors de sa séance du 10 septembre 2026, le Conseil de fondation a décidé d'y donner une suite favorable pour un montant admis de CHF 1 022 500.

Sur cette base, une contribution financière de **CHF 200 000** vous est accordée.

Le montant définitif de la contribution sera calculé, conformément à nos modalités, dès réception des documents suivants :

- la facture finale ;
- le justificatif de paiement (banque ou poste) ;
- la photo de la plaque mentionnant la participation du « Fonds du sport vaudois » pour la réalisation de ces travaux ; la plaque sera envoyée séparément.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre les documents requis via **Octopus**, en utilisant le bouton **Justificatif(s)**.

Cette décision est valable pour une durée de deux ans et deviendra caduque à l'issue de ce délai.

Afin de valider définitivement notre contribution, une visite de l'infrastructure devra être effectuée conformément à nos modalités. Celle-ci sera organisée une fois le montant définitif arrêté.

FONDS DU SPORT
LOTERIE ROMANDE

Compte tenu de sa participation financière, le Conseil de fondation :

- demande le respect des prescriptions techniques en matière de construction ou de rénovation, telles que définies et contrôlées par l'architecte des équipements sportifs du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) ;
- souhaite que le bénéficiaire de ce soutien accorde des conditions financières favorables au secteur Jeunesse + Sport, si celui-ci organise des activités dans les infrastructures soutenues.

Dans l'attente de votre retour, nous vous adressons, cher Monsieur, nos meilleures salutations sportives.

Stéphane Maure

Secrétaire général

Copies :

- *Architecte responsable des équipements sportifs, SEPS*
- *M. Raoul Vuffray, délégué aux dossiers sportifs transversaux, SEPS*